



Liquidation judiciaire vogica

Par **marion69**, le **04/12/2010** à **00:46**

Bonjour, pouvez vous m'aider je ne sais pas quoi faire, j'ai signé avec vogica et donner un chèque d'acompte après la mise en liquidation judiciaire j'ai plus comment ça s'appelle la liquidation judiciaire a été prononcée le 8 novembre alors que nous avons signé le 16 octobre donc nous ne sommes pas dans ceux qui auront du avoir leur chèque encaissé donc on attendait qu'ils nous renvoient noter le chèque et là ils viennent de l'encaisser donc ce n'est pas normal aidez moi que faut-il faire ai-je le droit de porter plainte sachant qu'à cause d'eux je suis à découvert alors que je n'aurai pas dû l'être étant donné que normalement sachant que j'ai signé dans les deux mois précédant la liquidation judiciaire aidez moi svp

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **02:15**

Tout chèque a vocation à être encaissé et vous devez avoir en permanence les fonds correspondants aux chèques faits et non encore encaissés sur votre compte. Il fallait faire opposition au chèque qui est possible dans ce cas <http://www.quechoisir.org/commerce/methode-de-vente-abus/lettre-type-vogica-vous-avez-regle-votre-commande-par-cheque-vos-recours> Les clients qui ont versé des acomptes pendant la période de RJ se verront rembourser, mais sûrement en faisant une demande de remboursement auprès du liquidateur, c'est à dire en déclarant votre créance.

Par **marion69**, le **04/12/2010** à **09:45**

c'est à dire que faut-il que je fasse? le chèque ne devait pas être encaissé car c'était une

demande de prêt immobilier je n'ai même pas eu le temps de signer le compromis de vente qu'ils m'ont déjà encaissé comment faut-il faire maintenant que le chèque a été encaissé

Par **Marion2**, le **04/12/2010 à 10:58**

[citation]le chèque ne devait pas être encaissé car c'était une demande de prêt immobilier je n'ai même pas eu le temps de signer [/citation]rnrn???